

HONORAIRES EN KINESITHERAPIE

Monsieur Kundul Erol est titulaire du diplôme d'État français de masseur kinésithérapeute et inscrit au tableau de l'ordre.

Chaque masseur kinésithérapeute a souscrit à une couverture d'assurance au titre de la responsabilité civile auprès de sa propre compagnie d'assurance.

Votre kinésithérapeute est conventionné et pratique des honoraires conformes aux tarifs de la sécurité sociale. Ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, sauf en cas d'exigence personnelle de votre part concernant l'horaire ou le lieu des actes pratiqués, ou en cas de non-respect du parcours de soin. Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondant à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soin ne peut vous être imposé.

Votre kinésithérapeute doit vous informer qu'il réalise un acte non remboursé par la sécurité sociale. Dès lors que les dépassements d'honoraires (DE) atteignent 70 euros pour un acte donné, votre kinésithérapeute devra vous en informer par écrit préalablement à la réalisation de la prestation.

Votre kinésithérapeute est membre d'un AGA (Association de Gestion Agréé) et le paiement par chèque est accepté.

TOUTE SEANCE NON ANNULEE 24 HEURES AVANT SERA DUE SANS DONNER LIEU A UN REMBOURSEMENT DE LA PART DE LA CAISSE.

Tarifs sur prescription médicale (euros)

Cotations	Tarifs cabinet	Tarifs sécurité sociale	Frais de déplacement à (domicile) IFS
AMK 10,7 (Bilan)	23,65	23,65	
TER 9,49 (tronc+ 1 membre)	32	20,97	4
RAM 7,53 (rachis)	32	16,64	4
VIM 7,52 (membre inférieur)	32	16,62	4
VSM 7,51 (membre supérieur)	32	16,60	4
RAB 8,5 (urologie)	32	18,79	4
NMI 10 (rééducation parkinson)	32	22,10	4
ARL 8,49 (respiratoire)	32	18,76	4
RAV 8 ou 9 (drainage lymphatique)	32	17,68 ou 19,89	4
ALD affection longue durée	25		

LE TIERS PAYANT SERA EFFECTUÉ DANS DES CAS PARTICULIERS CMU-C/AT

PRESTATIONS HORS PRESCRIPTION : Séance de massage 30 min ou 1 heure : 35 ou 65 euros